



MEOPAR

MARINE ENVIRONMENTAL OBSERVATION
PREDICTION & RESPONSE NETWORK

Appel de propositions

Subventions à la recherche sur
les moyens d'intervention

Lignes directrices
2015

I. Renseignements généraux sur le MEOPAR

Fondé en 2012, le réseau de centres d'excellence MEOPAR (Marine Environmental Observation Prediction and Response) forge des partenariats et constitue des équipes de chercheurs canadiens pour étudier les questions critiques relatives d'une part à l'incidence de l'activité humaine sur le milieu marin et, d'autre part, à l'impact des dangers du milieu maritime sur les activités humaines dans les zones côtières.

La vision du MEOPAR est d'inspirer et de rehausser le leadership canadien dans le domaine de l'observation, de la prédiction et de l'intervention en milieu maritime. Le MEOPAR se veut une source de connaissances, de technologie et de personnel qui permettra aux collectivités canadiennes et à l'industrie d'être plus résilientes et de tirer profit de nouveaux débouchés économiques grâce à une relation informée avec le milieu maritime en constante évolution.

Le MEOPAR s'est fixé sept objectifs qui actualisent sa vision :

Réseau opérationnel : promouvoir un réseau opérationnel d'observation, de prédiction et d'intervention en milieu marin le long du littoral canadien par le biais d'une approche concertée interpellant les agences gouvernementales, le milieu universitaire, les municipalités, les organisations non gouvernementales et l'industrie.

Échange d'information et de savoir : améliorer l'échange d'informations et de savoir entre les collectivités, le secteur public et le secteur privé, les O.N.G., le milieu universitaire et le gouvernement dans le but d'améliorer la capacité d'intervention et la résilience des divers intervenants face aux risques émergents dans le milieu marin.

Évaluation des dangers dans les zones nordiques : fournir de l'information scientifique et évaluer les risques en milieu maritime afin d'orienter le développement économique et communautaire dans le milieu marin du Grand Nord canadien.

Participation du secteur privé : renforcer l'expertise du secteur privé canadien en matière d'observation, de prédictions et d'intervention et appliquer cette expertise à la résolution de problèmes nationaux et internationaux.

Coopération internationale: promouvoir la coopération internationale en matière d'observation, de prédiction et d'intervention en milieu marin, en appliquant les pratiques exemplaires et le savoir-faire de la communauté internationale pour le bienfait des Canadiens.

Recherche fondamentale : en arriver à une meilleure compréhension des risques et des vulnérabilités et améliorer notre capacité de prédire les risques et les dangers pouvant survenir en milieu maritime.

Débouchés économiques : créer de nouveaux débouchés économiques par le biais de l'accroissement de la résilience de même que la commercialisation et l'application de nouvelles approches à l'observation et aux prévisions maritimes.

Le réseau MEOPAR travaille en étroite collaboration avec les agences gouvernementales, l'industrie et ses partenaires internationaux à la mise au point de nouveaux mécanismes pour l'échange de savoir-faire, de données, d'infrastructure et de stratégies permettant d'anticiper et d'intervenir efficacement en cas d'urgence maritime. Armé d'un mandat pouvant aller jusqu'à une quinzaine d'années, le MEOPAR aura un impact fondamental sur l'état de préparation du Canada face aux dangers liés au milieu maritime.

Le programme de recherche du MEOPAR comprend le développement et l'intégration des technologies et des outils fondés sur la science pour améliorer la capacité du Canada d'anticiper et d'intervenir dans l'éventualité d'une urgence en milieu maritime et de pouvoir s'adapter au risque croissant d'évènements météorologiques extrêmes au cours du prochain siècle. Pendant ses cinq premières années d'activité, le MEOPAR se consacrera : a) à forger de nouveaux partenariats, à créer des relations de travail et des programmes de formation; b) à démontrer de nouvelles approches collaboratives relativement à l'observation, à la prévision et à l'intervention; c) à organiser un transfert de savoir efficace à l'égard des dangers en milieu maritime. Pour la première phase quinquennale (2012-2017) de soutien du programme des RCE, le MEOPAR s'est doté des sept objectifs principaux suivants :

- Établir les premiers noeuds d'un réseau pancanadien d'un système d'observation et de prévision intégré pour les endroits ayant une importance stratégique.
- Mettre au point de nouveaux outils et technologies permettant l'évaluation environnementale et la prévision rapides dans les situations d'urgence en milieu marin.
- Relier les prévisions de changement des incidences de tempête, d'inondations côtières et de vagues, à l'échelle locale, aux considérations d'impact économique, de sécurité, de planification et d'orientation des politiques.
- Évaluer l'impact à long terme des changements du milieu maritime sur les collectivités côtières, les écosystèmes et les intérêts économiques de même que les incidences sur la gestion des ressources, la réglementation et l'orientation des politiques.
- Introduire de nouvelles approches à la formation de personnel hautement qualifié possédant des compétences dans le domaine des sciences naturelles et sociales et capable de les appliquer à la solution de problèmes liés au milieu marin.
- Mettre en œuvre de nouvelles approches pour le partage du savoir dans le domaine des sciences naturelles et sociales de même que le partage de données et d'infrastructure pour mieux répondre aux urgences en milieu maritime.
- Créer un Forum d'experts réunissant les spécialistes canadiens et étrangers, les responsables de l'orientation des politiques et les intervenants pour élucider, évaluer et

communiquer les risques émergents en milieu maritime.

Afin d'atteindre ses objectifs quinquennaux, le programme de recherche du MEOPAR comprend actuellement plus d'une cinquantaine de projets, qui sont regroupés sous l'un des deux thèmes suivants :

Thème 1 Les activités du thème 1 visent à améliorer la capacité des agences gouvernementales, des collectivités côtières et du secteur privé de réagir, dans des délais opportuns, aux urgences maritimes courantes et futures ayant un horizon temporel de quelques heures à une ou plusieurs saisons.

Thème 2 Les activités du thème 2 visent à améliorer la capacité du gouvernement, du secteur privé et des collectivités côtières de réagir aux urgences en milieu maritime en mettant au point de nouveaux outils de prévision et de planification mieux adaptés aux situations d'urgence avec un horizon temporel allant d'un cycle saisonnier à un siècle.

Les activités du réseau sont regroupées sous deux volets, nommément le volet Prévision et le volet Observation, lesquels fournissent un soutien technique et scientifique à l'ensemble des projets.

En septembre 2015, nous avons constitué un troisième volet regroupant tout ce qui concerne les moyens d'intervention. Au sens où nous l'entendons, le **volet Intervention porte sur l'élaboration de solutions** permettant de se préparer à l'éventualité d'une urgence en milieu maritime et/ou d'en atténuer les conséquences. Cette notion dépasse le champ traditionnel des mesures d'intervention d'urgence. Ainsi, ce volet comprend d'autres aspects essentiels tels que la vulnérabilité, l'état de préparation, l'analyse des conséquences, la prévention, les mesures d'atténuation, la résilience, le rétablissement, la planification communautaire, l'orientation des politiques et la réglementation.

Les projets de recherche sur les moyens d'intervention en milieu maritime qui seront subventionnés par le truchement de cet appel de propositions renforceront les capacités du MEOPAR à l'égard de ce volet et lui permettra de concrétiser ses buts et objectifs stratégiques en matière de recherche.

II. Subventions à la recherche sur les moyens d'intervention – Appel de propositions 2015

A. Buts

Le volet Intervention a pour but d'appuyer les projets qui visent l'avancement des moyens d'intervention. Il est important de comprendre que l'intervention ne se limite pas à la réaction face au danger imminent d'un événement extrême et qu'elle implique au contraire une foule de processus socio-écologiques complexes. La prédiction de l'impact éventuel nécessite une compréhension des facteurs de vulnérabilité sociale, des processus de prise de décision, des structures institutionnelles, et enfin des ressources pouvant influencer sur l'état de préparation de même que la capacité d'intervenir efficacement à la lumière des nouvelles informations fournies par un système

d'observation et de prévision amélioré. C'est pourquoi, l'élaboration de méthodologies robustes et l'étude des capacités d'intervention courantes et potentielles sont essentielles à l'atteinte des objectifs du MEOPAR.

Le programme de subvention à la recherche sur les moyens d'intervention poursuit les trois objectifs complémentaires suivants :

- élargir le bassin d'expertise et la capacité de recherche du MEOPAR dans le domaine des sciences sociales, du droit, de l'orientation des politiques, de la planification, etc. (ci-après appelé «sciences sociales»);
- renforcer l'intégration des sciences sociales et des sciences naturelles au sein du programme de recherche du MEOPAR;
- élaborer des approches fondées sur la connaissance du contexte social et des processus de prise de décision de même que la résolution de problèmes face aux risques et dangers liés au milieu maritime.

B. Types de projets

Trois types de projets seront accueillis dans le cadre de cet appel de propositions :

1. **Partenariat de recherche** - Les spécialistes en sciences sociales peuvent proposer de s'allier avec des projets existants du MEOPAR. À titre de co-chercheur principal, ils peuvent contribuer les éléments du volet Intervention au projet auquel ils se joignent.
2. **Nouvelle initiative** - Toute nouvelle initiative à caractère exploratoire qui cadre avec les objectifs stratégiques du MEOPAR. Servant initialement de projets pilotes, ces initiatives pourraient être développées davantage après le renouvellement du financement du MEOPAR.
3. **Bourse d'études postdoctorales** - Les projets d'études postdoctorales dans le domaine des sciences sociales portant sur la problématique de l'intervention. Le projet doit être soumis par le boursier d'études postdoctorales et porter sur des questions qui intéressent plus d'un projet du MEOPAR. Le boursier doit rédiger la proposition et expliquer son rôle. Cependant, la proposition doit être soumise par le directeur responsable des fonds et de la reddition de compte

C. Durée du projet et niveau de financement

Aux termes de l'appel de propositions pour la recherche sur les moyens d'intervention de 2015, le MEOPAR subventionnera des projets d'une durée de 15 mois commençant en janvier 2016. Armé d'un budget de 250 000 \$, le MEOPAR sera en mesure d'octroyer cinq subventions d'environ 50 000 \$ chacune. Cependant, nous n'écartons pas la possibilité de subventionner des projets ayant un budget inférieur ou supérieur à ce montant compte tenu de l'enveloppe totale. Les travaux de recherche doivent être achevés à la fin de mars

2017.

D. Domaines et sujets d'étude des projets

Le MEOPAR encourage la diversité des sujets de recherche dans le cadre de son mandat. Le présent appel de propositions vise les projets de recherche en sciences sociales qui s'inscrivent dans le plan stratégique du MEOPAR et dans son programme de recherche sur les risques et les moyens d'intervention en milieu maritime. Notre but est de renforcer les contributions du MEOPAR dans ces domaines et de construire des passerelles favorisant l'intégration des sciences naturelles et des sciences sociales.

Nous encourageons fortement les auteurs de propositions à faire la démonstration du lien entre leur projet et les projets existants du MEOPAR. Ce peut être par le truchement de la collaboration avec un projet de recherche existant ou encore une explication claire de la pertinence et la complémentarité de la recherche proposée par rapport aux projets existants.

Vous trouverez la description des projets actuels du MEOPAR sur notre site web au : <http://meopar.ca>. Par ailleurs, nous encourageons les auteurs de projet à communiquer avec M. Neil Gall, directeur général, pour avoir plus de détails et discuter de la compatibilité de leur projet avec les projets actuels du MEOPAR.

Nous encourageons également d'autres formes de participation au projet. Ainsi, la recherche peut mettre à contribution des intervenants de divers secteurs (par ex. : milieu universitaire, secteur privé, gouvernement, ONG) à divers titres : définition du projet, collecte de données, recrutement de sujets de recherche et/ou utilisateurs en bout de ligne. **Le MEOPAR accorde une attention particulière aux projets qui peuvent démontrer que les utilisateurs participent à l'identification de l'objet de la recherche de même qu'à la conception, au soutien et à la conduite des activités de recherche proprement dites.** On entend notamment par «utilisateurs en bout de ligne» : l'industrie du transport maritime, les pêcheurs professionnels, les entreprises d'exploitation gazière et pétrolière en haute mer, les collectivités côtières, les organismes environnementaux, les agences et ministères du gouvernement dont le mandat touche au secteur océanique et les entreprises de technologie marine pour ne nommer que ceux-là. Nous encourageons fortement les soumissionnaires à solliciter le soutien de partenaires extérieurs (contribution en nature ou en espèces) et à les intégrer au projet. Les soumissionnaires doivent expliquer clairement la nature de la participation des partenaires extérieurs et des engagements qui s'ensuivent.

E. Admissibilité et collaboration

Ces subventions sont offertes à l'intention des enseignants universitaires et des boursiers d'études postdoctorales spécialisés en sciences sociales. Nous encourageons également les chercheurs interdisciplinaires avec une formation congruente à soumettre une proposition. La soumission peut être signée par un chercheur individuel ou une équipe.

Pour les propositions de type 1 (partenariat de recherche) et de type 2 (nouvelle initiative), le chercheur principal doit être un enseignant universitaire à temps plein d'un Département de sciences sociales ou d'une unité pluridisciplinaire au sein d'une université canadienne admissible.

Pour ce qui est des propositions de type 3, l'auteur de proposition admissible doit pouvoir détenir un poste d'enseignement postdoctoral dans une université canadienne admissible. Aux termes de cet appel de propositions, sont également admissibles les candidats au doctorat, c'est-à-dire les étudiants inscrits au cycle d'études supérieures et devant obtenir leur doctorat au cours des cinq prochaines années, de même que les boursiers d'études postdoctorales (y compris ceux qui bénéficient déjà d'une subvention à la recherche du MEOPAR). Le candidat admissible doit avoir rempli toutes les exigences liées à son diplôme et être prêt à commencer un poste d'enseignement postdoctoral au plus tard en janvier 2016. La proposition doit être soumise par un mentor ou un directeur d'études postdoctorales qui est actuellement chercheur pour le MEOPAR. Nous accorderons la préférence aux propositions qui fournissent au boursier d'études postdoctorales l'occasion d'acquérir de l'expérience dans une discipline autre que sa spécialité, sous la direction d'un autre superviseur et, idéalement, dans un autre établissement d'enseignement supérieur. La subvention accordée à un boursier d'études postdoctorales peut servir à la rémunération des chercheurs et/ou aux autres dépenses liées à la recherche.

Pour les fins de cet appel de propositions, les chercheurs ne peuvent soumettre qu'une seule demande de subvention. Aucun chercheur principal ou co-chercheur d'un projet en cours ayant bénéficié d'une subvention du MEOPAR ne peut soumettre une demande (sauf à titre de directeur ou de superviseur d'un boursier d'études postdoctorales).

F. Procédure

Avant de soumettre une proposition, il est à conseiller de consulter le plan stratégique et le programme de recherche du MEOPAR, lesquels sont tous deux disponibles sur notre site Web (voir www.meopar.ca).

La proposition ne doit pas dépasser 13 pages à simple interligne (pas plus de six lignes au pouce), en caractères réguliers de 12 points, avec des marges de 0,75 pouces.

La proposition doit être conforme au modèle suivant :

1) Page couverture (1 page maximum)

- Titre et coordonnées du chercheur principal.

2) Résumé (sur 1 page séparée, 500 mots maximum)

- Le résumé doit expliquer les grandes lignes du projet dans un langage

accessible au commun des mortels. Décrivez brièvement la nature des travaux de recherche proposée en termes simples. Indiquez en quoi votre recherche est importante et pour qui, les résultats escomptés et les retombées pour votre domaine, le MEOPAR et le Canada. Ce résumé en langage clair sera publié si votre proposition est acceptée.

3) Concordance avec les objectifs stratégiques du MEOPAR (demi-page maximum)

- En quoi votre recherche contribuera-t-elle à la vision du MEOPAR et en quoi est-elle compatible avec les buts et les objectifs stratégiques du MEOPAR?

4) Plan de recherche, approche et résultats (3 pages maximum)

- Énoncé des problèmes faisant l'objet de la recherche et survol de l'état actuel des connaissances.
- Méthodologie.
- Énoncé des objectifs et/ou des résultats visés.
- Caractère novateur et importance de la recherche.
- Calendrier des travaux ou diagramme de Gantt.
- Liens et perspectives (c.-à-d. : liens avec d'autres activités de recherche en cours, propositions et perspective à long terme, au-delà de la période de subvention, le cas échéant).

5) Budget (1 page maximum)

- Budget détaillé (annuel) selon la table 1 ci-dessous;
- Notes liminaires et justification.

6) Structure et soutien multisectoriel (1 page maximum)

- Faire le lien avec d'autres activités du MEOPAR ou des projets existants ou expliquer dans quelle mesure la recherche est pertinente et pourrait être intégrée aux autres activités du MEOPAR.
- Participation des utilisateurs en bout de ligne.
- Partenariats (collaborateurs de divers milieux : université, monde des affaires, gouvernement, ONG).

7) HQP Focus (1/2 page maximum)

- Nombre et rôles des membres du personnel hautement qualifié travaillant pour le projet.
- Projets de formation novatrice pour les membres du PHQ.
- Pour les propositions postdoctorales, plan de développement de carrière du boursier d'études postdoctorales.

8) Titres et compétences des chercheurs (2 pages maximum)

- Titres et qualités du chercheur principal, y compris son expertise dans le domaine de l'intervention de même que les publications pertinentes à son nom.
- Expérience de la recherche pluridisciplinaire et collaborative.
- Expérience de la concertation avec les utilisateurs en bout de ligne.

- Titres et compétences des collaborateurs, le cas échéant.
- 9) Références (1 page maximum)**
- Citations dans des revues académiques et autres publications professionnelles.
- 10) Lettre d'appui (2 pages maximum)**
- Maximum de deux lettres d'une page chacune d'un chercheur du MEOPAR, d'une agence partenaire et/ou d'un utilisateur en bout de ligne. Les propositions de type 1 (partenariat de recherche) doivent être accompagnées d'une lettre du chercheur principal du projet auquel le soumissionnaire compte se joindre. Le soumissionnaire peut également inclure au choix une lettre d'un organisme utilisateur ou d'une agence partenaire. Dans le cas des propositions de type 2 (nouvelle initiative), le soumissionnaire peut joindre jusqu'à deux lettres d'appui. Pour les propositions de type 3 (boursier d'études postdoctorales), la demande doit être accompagnée d'une lettre du chercheur du MEOPAR chargé de gérer les fonds du projet, de superviser les travaux du boursier d'études postdoctorales et de rendre des comptes au MEOPAR. Il est possible de joindre une seconde lettre d'une agence partenaire ou d'un organisme utilisateur en bout de ligne.

F1. Remarques relatives aux procédures

F.1a Budget

La proposition doit comprendre un budget détaillé avec ventilation par catégorie et justification de chaque montant. Par exemple, sous *Personnel*, précisez le nombre de personnes que vous comptez embaucher et leur niveau d'études (maîtrise, candidat au doctorat, boursier postdoctoral, adjoint à la recherche, etc.). Si vous ajoutez une catégorie *Équipement*, indiquez la nature de l'équipement, le coût approximatif et la justification de l'achat. Sous la catégorie *Déplacements*, indiquez les destinations prévues et le nombre de personnes qui effectueront le déplacement. Indiquez sous des rubriques distinctes, les déplacements motivés par les activités de recherche et les déplacements liés à la mobilisation du savoir (par exemple, la participation à des conférences).

Le budget doit être soumis sous forme de tableau comme l'exemple ci-dessous. Prière d'indiquer si les contributions des partenaires sont en nature ou en espèces.

Prière de noter que la première année d'activité du projet s'échelonne sur une période de trois mois allant de janvier à mars. En effet, les fonds ne seront pas versés avant janvier 2016 et l'exercice financier du MEOPAR se termine le 31 mars.

Tableau 1: Budget du projet (montants en milliers de dollars)

	Année 1	Année 2	TOTAL
	jan/15 - mars/16	avr/16 - mars/17	
	7 mois	12 mois	
CATÉGORIE			
A. PERSONNEL			
Candidats au doctorat @ m\$/an	0,0	0,0	0,0
Boursiers postdoctoraux @ m\$/an	0,0	0,0	0,0
Candidats à la maîtrise @ m\$/an	0,0	0,0	0,0
Adjoints à la recherche @ m\$/an	0,0	0,0	0,0
Techniciens @ m\$/an	0,0	0,0	0,0
Autres (préciser)	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES COÛTS - PERSONNEL	0,0	0,0	0,0
B. COÛTS DIRECTS			
Matériel et fournitures	0,0	0,0	0,0
Déplacements	0,0	0,0	0,0
Coûts de relocalisation	0,0	0,0	0,0
Services professionnels	0,0	0,0	0,0
Opérations et sous-traitance	0,0	0,0	0,0
Coûts de publication/diffusion	0,0	0,0	0,0
Équipement (articles >10 000\$)	0,0	0,0	0,0
Autres (Préciser)	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES COÛTS DIRECTS	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES COÛTS (A+B)	0,0	0,0	0,0
C. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT			
Contributions en nature	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES AUTRES SOURCES			

F.1b PHQ

Les soumissionnaires doivent indiquer, dans leur proposition, les principaux intérêts de chaque PHQ qu'ils appuient de même que le nom des PHQ qu'ils embauchent. En tant que RCE, le MEOPAR a pour mandat de faciliter la formation et le perfectionnement de la prochaine génération de chercheurs canadiens. Le MEOPAR a donc créé un réseau de formation pour les personnes hautement qualifiées participant à des projets financés par le MEOPAR de manière à leur donner accès à des possibilités de formation professionnelle qui ne leur seraient pas offertes dans le cadre de leur programme d'études régulier. Le MEOPAR entend par personne hautement qualifiée tout étudiant qui poursuit des études de premier cycle universitaire, des études de maîtrise, des études de doctorat ou postdoctorales. En plus de la formation offerte par le réseau, nous encourageons les auteurs de projet à fournir eux aussi des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel à leur personnel hautement qualifié et à décrire ces activités de formation dans la section PHQ de la proposition.

Toute demande de type 3 (bourse d'études postdoctorales) doit être accompagnée d'un plan de développement de carrière co-rédigé par le superviseur et l'auteur de la demande. L'auteur de la demande doit expliquer comment le projet de recherche proposé s'inscrit dans son plan de carrière. S'il détient déjà un poste postdoctoral, l'auteur de la demande doit indiquer sa disponibilité et son engagement à l'égard de la recherche envisagée. Si l'auteur de la demande compte rester à l'université à laquelle il a obtenu sa spécialité (à titre de candidat au doctorat ou de boursier d'études postdoctorales), il doit expliquer en quoi le projet de recherche proposé diffère de ses travaux antérieurs.

F.1c Lettres d'appui

Des lettres d'appui distinctes peuvent être jointes à la proposition. Vous pouvez solliciter une lettre d'appui d'un partenaire extérieur (organisme avec lequel vous collaborez ou utilisateur en bout de ligne), d'un mentor du MEOPAR (dans le cas des propositions d'études postdoctorales) ou du chercheur principal d'un projet du MEOPAR avec lequel vous songez établir un partenariat. **Nous n'accepterons pas plus de deux lettres d'appui d'une page chacune.**

G. Soumission

Votre soumission doit parvenir au MEOPAR au plus tard à 16 h (heure avancée de l'Atlantique), le 16 octobre 2015. Toute soumission reçue après la date butoir sera rejetée. Les soumissions doivent être envoyées par voie électronique en format PDF à Janet Marshall, adjointe administrative, à l'adresse courriel suivante : janet.marshall@meopar.ca.

Dès réception des propositions, le centre administratif du MEOPAR vérifiera la conformité des documents. ***Toute proposition qui ne satisfait pas aux exigences***

énoncées dans la présente directive sera renvoyée à son auteur, lequel disposera d'un délai de 24 heures pour apporter les corrections nécessaires et resoumettre sa proposition. Les propositions jugées non conformes aux exigences malgré ce sursis seront éliminées du concours.

H. Évaluation

Les propositions seront évaluées par le Comité de gestion de la recherche du MEOPAR et par des tierces parties au besoin. Le comité remettra ses recommandations au conseil d'administration pour approbation en décembre 2015. Les candidats retenus recevront les fonds consentis au plus tard à la fin de janvier 2016, sous réserve de la ratification des Accords de réseaux.

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

1	Conformité aux objectifs du MEOPAR
1.1	Buts stratégiques du MEOPAR
	<i>La proposition de projet doit faire la preuve d'un lien convaincant avec l'un ou plusieurs des objectifs du MEOPAR tel qu'énoncé à la section 1.</i>
2	Mérite de la proposition
2.1	Recherche ciblée sur les moyens d'intervention
	<i>Le projet proposé doit porter sur une question importante ayant trait à la recherche de solutions face à la probabilité et aux conséquences des sinistres en milieu maritime.</i>
2.2	Innovation / Originalité
	<i>Le projet proposé doit faire preuve d'originalité et d'innovation et, à terme, favoriser l'avancement des connaissances.</i>
2.3	Faisabilité du projet
	<i>Les objectifs, les jalons et la méthodologie du projet doivent être clairs et réalistes.</i>
3	Liens et soutiens externes
3.1	Synergie avec les autres initiatives du MEOPAR

	<p><i>Le projet proposé doit améliorer la capacité de recherche du réseau en matière d'intervention en démontrant la synergie qui existe avec d'autres projets du MEOPAR. Les attentes dépendent du type de projet proposé :</i></p> <p><i>(a) pour les projets de type 1 (partenariats de recherche), la recherche proposée doit compléter et renforcer le volet intervention d'un projet existant du MEOPAR;</i></p> <p><i>(b) pour les projets de type 2 (nouvelles initiatives), la recherche doit s'inscrire dans le plan stratégique du MEOPAR et combler une lacune importante dans les capacités de recherche sur les moyens d'intervention au sein du réseau;</i></p> <p><i>(c) pour les projets de type 3 (bourses d'études postdoctorales), la recherche doit être dirigée par un chercheur du MEOPAR et avoir une portée susceptible d'intéresser plusieurs projets existants.</i></p>
3.2	Participation des utilisateurs en bout de ligne
	<p><i>Les utilisateurs en bout de ligne doivent être impliqués dans la recherche proposée et, de préférence, y participer. Nous encourageons les chercheurs à définir l'objet de leur recherche en concertation avec les utilisateurs en bout de ligne. Nous entendons par utilisateurs en bout de ligne, le gouvernement, l'industrie ou d'autres intervenants à l'extérieur du milieu académique.</i></p>
3.3	Prend appui sur les initiatives existantes du MEOPAR
	<p><i>Il est recommandé de démontrer que le projet s'intègre bien ou parachève des projets et des initiatives internationales courantes et, en particulier, certains projets du MEOPAR.</i></p>
3.4	Soutien externe
	<p><i>Il sera à l'avantage du soumissionnaire de pouvoir démontrer qu'il jouit de contributions en nature ou en espèces de partenaires externes. La valeur des contributions sera déterminée selon les lignes directrices du CRSNG.</i></p>
4	Formation de personnel hautement qualifié (PHQ)
4.1	Participation du PHQ
	<p><i>La proposition doit préciser les responsabilités et l'engagement ferme des promoteurs à l'égard de l'intégration du personnel hautement qualifié. Les étudiants et les boursiers d'études postdoctorales sont considérés comme des PHQ. Dans le cas des propositions d'études postdoctorales, le projet doit fournir au boursier l'occasion d'acquérir une nouvelle expérience de recherche et de collaboration.</i></p>
5	Excellence de la recherche
5.1	Excellence du chercheur
	<p><i>Le soumissionnaire doit démontrer du potentiel et compter à son actif des réalisations pertinentes et durables.</i></p>
5.2	Caractère interdisciplinaire de la recherche et collaboration

	<i>Il est souhaitable que le soumissionnaire possède l'expérience de la conduite de projets de recherche pluridisciplinaires et de la collaboration multisectorielle.</i>
5.3	Expérience de la concertation avec les utilisateurs en bout de ligne
	<i>Il est souhaitable que le soumissionnaire puisse établir qu'il possède l'expérience de la concertation avec les utilisateurs en bout de ligne pour les fins de la recherche.</i>
5.4	Participation internationale
	<i>L'équipe de chercheurs peut comprendre des participants étrangers qui ont fait leurs preuves et dont la contribution est pertinente et utile pour le Canada. (Prière de noter que les partenaires étrangers ne peuvent pas recevoir de subvention du MEOPAR.)</i>

Pour toute question au sujet du Programme de subvention à la recherche sur les moyens d'intervention, veuillez vous adresser à :

Mr. Neil Gall

Directeur général, MEOPAR

(t) 902.494.4386

(c) neil.gall@meopar.ca